

**Délibération du Conseil Municipal
de la Commune de CADENET**

N° 14 / 2024

Session du 19 février 2024



L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE ET LE 19 février
le Conseil Municipal de la Commune de CADENET s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de février sous la
présidence de M. Jean Marc BRABANT

Date de la convocation : 13 février 2024

Etaient présents : Mmes et Mrs : BRABANT, GAUDELET SANHADJI, LORIEDO, RAOUX
JACQUEME, JAUBERT, BOISGARD, MANGANARO, BOY COURROUX, DE LAURENS
DE LACENNE, JAUMARY, DUVAL, GRANGE, ALBERTINI, LAVOREL, LEROY,
SCHOFFIT, RIPERT, BASTIE, SEVE, DEBIT, KHALIZOFF, CAUSSARIEU, MARTIN,
SLAVICEK, VEVE, MICHAUX ;

Secrétaire de séance : Valérie GRANGE

Absents :

Absents excusés : BERGE

Procurations :

Mme BERGE

a donné procuration à Mme LAVOREL

SUBVENTION 2024

Madame Nicole Boy-Courroux adjointe déléguée à la vie associative et aux festivités
propose à l'assemblée d'allouer une subvention au titre des chèques vacances à l'Amicale
du Personnel de 7 440€.

Par ailleurs, la subvention 2023 à l'Association Li Gri Gri de Trescamps pour l'organisation
des Centres Aérés pendant les vacances scolaires n'a pas été versée, son montant s'élève à
1020.37€ pour la Commune de CADENET.

De plus, Mme Françoise Raoux propose à l'assemblée d'allouer une avance de 25 000€ au
CCAS sur la subvention annuelle qui sera votée au Budget Primitif 2024 de la Commune.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à verser les subventions :

- 1020.37€ à l'Association Li Gri Gri de Trescamps pour l'année 2023
- 7 440€ à l'Amicale du Personnel au titre des chèques vacances 2024
- Valide le versement d'une avance sur la subvention 2024 au CCAS de 25 000€.

Le Maire

Jean-Marc BRABANT



La Secrétaire de séance